

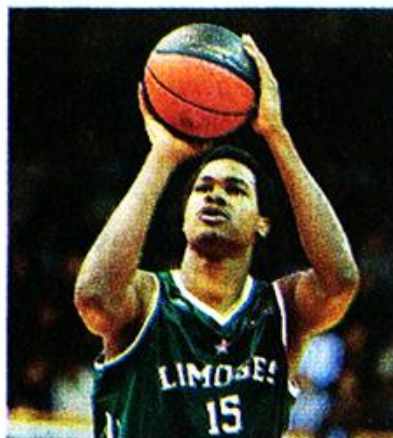
Limoges, l'appel d'air

Le champion de France devrait faire appel de la décision qui lui a coûté une victoire au classement, perdue sur tapis vert.

C'EST LE DERNIER épisode de la baston de cour de récré entre le CSP et la Ligue nationale (LNB), dont les deux présidents ont passé une bonne partie de la saison à s'interpeller par voie de presse. Limoges, qui vient d'être pénalisé d'une défaite sur tapis vert pour avoir fait jouer l'ailier international Mickaël Gelabale, fraîchement engagé, lors d'un match gagné contre Cholet (83-73), alors qu'il avait déjà disputé une rencontre de la 16^e journée avec son club précédent, Strasbourg, situation non remarquée sur le coup par les acteurs de la partie, se croit victime d'acharnement des instances dirigeantes.

Par un communiqué, le champion de France a fait connaître hier son étonnement de découvrir la décision de la commission juridique de la LNB par communiqué de presse, ce qui irait « à l'encontre de ses propres règlements », indique le document. Le texte rappelle aussi que le joueur avait été qualifié par la Ligue, et son contrat homologué, avant qu'il puisse jouer. Si on suit sa logique, Limoges devrait donc faire appel de la décision de la LNB.

« Je ne peux rien commenter pour l'instant, commentait néanmoins Frédéric Forte, le président du CSP. Nous n'avons pas été officiellement notifiés de cette sanction, dont nous ne connaissons pas les attendus. Donc on ignore quelle suite on donnera à cette affaire. »



Mickaël Gelabale.

Photo Sébastien Boué/L'Équipe

Pour Alain Béral, il y a peu de doute sur l'issue d'un éventuel appel du club limougeaud. « Limoges a été informé par mail et téléphone avant la diffusion du communiqué, avance le patron de la LNB. La lettre recommandée est partie en même temps. Le fait que la LNB ait homologué le contrat de Mickaël Gelabale n'a rien à voir avec la sanction. Elle l'a autorisé à évoluer avec le club. Mais l'application des règlements sur le terrain, match par match, incombe aux clubs. Or qu'un joueur dispute deux matches de la même journée avec deux clubs est plutôt inédit... Et si la LNB a réagi, c'est aussi parce que la situation a été relevée et signalée par de nombreux clubs par la suite. La commission juridique a donc naturellement été saisie. Cela ne pouvait pas rester en l'état. On aurait suivi la même procédure pour n'importe quel autre club. »

Y. O.